

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019
TABLES DES MATIÈRES**

	1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES	2011
2019 02 037	2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018	2011
2019 02 038	3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.....	2011
2019 02 039	4. SUSPENSION SANS SOLDE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.....	2012
2019 02 040	5. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM.....	2012
2019 02 041	6. EMBAUCHE D'UN CONSULTANT EXTERNE	2013
2019 02 042	7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	2013

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 février 2019, à 21 h 45, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau
Monsieur Jacques Ménard
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Line Gendron
Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Chacun des membres du conseil est présent, le quorum est donc constaté conformément à la loi et l'ensemble des membres renoncent à l'avis de convocation requis par les articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

2019 02 037 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

1. Ouverture de la session extraordinaire
 - 1.1. Présence des membres du conseil
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
4. Suspension sans solde du directeur général et secrétaire-trésorier
5. Nomination d'une secrétaire-trésorière par intérim
6. Embauche d'un consultant externe
7. Levée de la session extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les membres du conseil sont tous présents à la séance extraordinaire;
QUE l'ordre du jour soit de la séance extraordinaire du 11 décembre soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 02 038 3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame la conseillère Line Gendron agisse à titre de secrétaire d'assemblée

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 02 039 4. SUSPENSION SANS SOLDE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le conseil municipal a évalué ses besoins et ses attentes quant au poste de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil considère que ses besoins et ses attentes ne sont pas comblés et qu'il existe de nombreux motifs d'insatisfaction à l'égard du directeur général/secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil a informé le directeur général/secrétaire-trésorier desdites insatisfactions ;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas constaté d'amélioration de la situation ;

ATTENDU QUE le conseil en vient à la conclusion qu'il doit intervenir afin que le directeur général/secrétaire-trésorier soit informé à nouveau des insatisfactions à son égard et de façon plus formelle ;

ATTENDU QUE le conseil en vient à la conclusion qu'il doit sévir afin que le directeur général/secrétaire-trésorier prenne conscience de la nécessité d'agir sans délai pour remédier aux insatisfactions ;

POUR TOUTES CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité soit suspendu sans solde pour une période de vingt (20) jours ouvrables ;

QUE la suspension débutera le 8 février 2019 jusqu'au 7 mars 2019 ;

QUE copie de la présente résolution soit remise au directeur général/secrétaire-trésorier accompagnée d'une lettre faisant état des motifs de la suspension sans solde.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 02 040 5. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le conseil a évalué ses besoins au poste de secrétaire-trésorier de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil considère avoir des besoins spécifiques à combler entre le 8 février 2019 et le 7 mars 2019 au poste de secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE devant ce constat, le conseil en vient à la conclusion qu'il serait opportun de nommer madame Brigitte Desruisseaux secrétaire-trésorière par *intérim* pour cette période ;

POUR TOUTES CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Brigitte Desruisseaux, adjointe administrative, soit nommée secrétaire-trésorière par *intérim* de la municipalité pour la période allant du 8 février 2019 au 7 mars 2019 ;

QUE pendant la période où elle occupera les fonctions de secrétaire-trésorière par *intérim*, son taux horaire soit bonifié pour le porter à un total de 25,00\$ de l'heure pour tenir compte de ses nouvelles fonctions et responsabilités ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 02 041 6. EMBAUCHE D'UN CONSULTANT EXTERNE

ATTENDU QUE le conseil a évalué ses besoins en matière de ressources humaines ;

ATTENDU QUE le conseil considère approprié d'embaucher une ressource externe pour soutenir temporairement son personnel administratif pour la période allant du 7 février 2019 au 6 mars 2019 ;

POUR TOUTES CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil embauche Roland Gascon à titre de consultant externe ;

QUE les services de Roland Gascon seront retenus sur une base contractuelle pour un mandat débutant le 8 février 2019 et se terminant le 7 mars 2019 ;

QUE pendant cette période, Roland Gascon aura pour tâche de soutenir le personnel administratif en place et plus particulièrement la secrétaire-trésorière par *intérim* ;

QUE pendant la durée de son mandat, Roland Gascon recevra une rémunération à un taux horaire de 34.00\$ de l'heure pour un maximum de 20 heures par semaine ;

QUE le contrat de Roland Gascon prenne fin le 7 mars 2019 à moins que le conseil en décide autrement par une résolution.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2019 02 042 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la levée de l'assemblée, il est 22h23.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

<p>Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.</p>	<p>Line Gendron Conseillère et secrétaire d'assemblée</p>
--	---